

AU FIL DE LA SEMAINE

Udsea 63 SECTION CÉRÉALES Pierre PAGESSE donne le point de vue acide de la section céréales, réunie à Aubière le 24 octobre, au sujet de la réforme de la PAC 2014-2020.

Réforme de la PAC : « mais qui peut être contre ? »

Paiements directs, convergence, verdissement, développement rural... les propositions du 12 octobre 2011 de Dacian Colios, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, sont-elles une réponse aux besoins des producteurs de grandes cultures de Limagne ?

Quels objectifs sont défendus par l'Europe ?

« Reprenons la communication de la commission européenne », entreprend Pierre PAGESSE, Président de la section céréales et grandes cultures de l'UDSEA. Selon le communiqué de presse, la réforme de la PAC 2014-2020 doit permettre de mieux aborder les nouveaux enjeux agricoles et alimentaires, permettre une gestion durable des ressources naturelles et maintenir une économie partout dans les milieux ruraux. Il ajoute que la PAC doit mieux aider les agriculteurs à être compétitifs et à faire face à l'instabilité croissante des prix de la production. La commission défend par souci de convaincre tous les citoyens - une PAC plus équitable, écologique, efficace et compréhensible, ouverte à l'innovation et aux mesures contre la



Pierre PAGESSE, président de la section Céréales de l'UDSEA

volatilité des prix. « Mais qui peut être contre ? Le papier, je le signe tout de suite ! » s'exclame Pierre PAGESSE. « Il y en a pour tous les goûts dans cette réforme. Personne ne s'opposerait à une PAC qui agit en faveur de campagnes vivantes, créatrice de richesses et d'emploi, support d'une sécurité alimentaire pour tous ». En changeant de ton, il se refuse tout enthousiasme hâtif et sort la calculatrice pour se

mettre aux « exercices pratiques ». Et pour cause, les petites lignes du « contrat » parlent tout autrement.

Les propositions commentées « au scalpel »

ORAMA a apporté une base d'analyse des propositions européennes. Le budget du premier pilier de la PAC reste relativement stable à 7,7 milliards d'euros

réservé pour la France (une baisse jusqu'à 7,620 milliards d'euros est prévue en raison d'une convergence entre Etats membres). Il peut être révisé à tout moment. *« Il apparaît désormais, en plus des prélèvements pour l'article 68 (5%) et la modulation (10%) la possibilité de transférer 10% du plafond du 1^{er} pilier vers le second pilier »*. En ce qui concerne les paiements directs (notion qui remplace les DPU), *« 53% du DPU de base reste sur la valeur historique, le reste devant être justifié par un paiement « vert » et des paiements optionnels »*. Les règles de la conditionnalité des paiements seraient simplifiées : *« nous devons être attentifs et refuser toutes nouvelles règles nationales »* avance fermement le Président. La convergence entre Etats membres devrait amener à un resserrement des paiements de base entre les valeurs les plus basses et les plus hautes. Pierre PAGESSE appelle à la vigilance sur la notion de convergence nationale, qui permet une régionalisation des montants. Et dès lors qu'est évoqué le verdissement, le poil se hérissé ! *« Il est totalement scandaleux de consacrer 7% des surfaces en jachères déguisées ! »* marque-t-il. *« Jusqu'où les pouvoirs publics veulent-ils dés-*

structurer la gestion économique des exploitations agricoles ? ». Sur le second pilier, les membres de la section soulignent les possibilités de reconnaître les moyens d'innovation mais regrettent la faiblesse et les inconnues au sujet des fonds alloués à la gestion des risques. *« Ces questions seraient mineures si des mesures de gestion des marchés musclées étaient prises »*.

Pierre PAGESSE - acteur au sein de **MOMAGRI** - peint cependant un constat amer sur ce volet, d'autant plus qu'un fonds de gestion de crise - pourtant bien insuffisant en comparaison des Etats-Unis dans un rapport de 1 à 10 - vient semer le trouble chez les citoyens qui perçoivent une PAC qui répond à tout. *« Les vrais défis sont bien identifiés, les objectifs se partagent, mais la production n'est pas stimulée, le rééquilibrage entre Etats est inadapté, les agriculteurs restent en proie à la volatilité des marchés et la compétitivité est à nouveau entravée »*. Les lignes directrices sont tracées, les céréaliers de Limagne - exposés à la variabilité mondiale des cours et des charges - sont déterminés à préserver leur liberté de produire dans les meilleures conditions.

DAVID PERRET